



**FESTIVAL-TOURNOI METRO
DE SOCCER DE SAINT-ÉTIENNE**

**14 au 16 Juillet 2017
VINGT DEUXIÈME ÉDITION**

Procédures administratives 2017

MISE À JOUR : 19 MAI 2017

Procédures administratives

1.1 Application

Les procédures administratives présentées dans le présent document s'appliquent aux activités du Festival-Tournoi Metro de Soccer de Saint-Étienne du 14 au 16 Juillet 2017.

1.2 Les frais d'inscription

Pour participer au Festival-Tournoi, les responsables de chaque équipe doivent payer les frais d'inscription (voir site web pour les tarifs d'inscription). Les montants doivent être versés lors de l'inscription des équipes sous peine de ne pouvoir participer au Festival-Tournoi et ce avant le 30 juin 2017 à moins d'avis contraire. Aucune équipe ne pourra jouer au Festival-Tournoi sans avoir préalablement payé ses frais d'inscriptions. Chaque équipe doit fournir un bon de garantie de cinquante (50) dollars, sur un chèque distinct, qui lui sera remis à la fin de l'évènement si tout est conforme.

1.3 Liste des joueurs

La liste des joueurs de chaque équipe du volet tournoi doit être acheminée au coordonnateur du Festival-Tournoi avant le 30 juin 2017. La liste est composée d'un maximum de dix-huit (18) joueurs par équipe pour le soccer à 9, de seize (16) joueurs par équipe pour le soccer à 7 et de douze (12) joueurs pour le soccer à 4 et à 5. Sur la feuille de match, il peut apparaître un maximum de six (6) joueurs remplaçants (joueur non officiellement dans l'équipe) et ils doivent être de **catégorie inférieure et de classe locale (récréative)**. Les joueurs remplaçants doivent être clairement indiqués sur la liste des joueurs de l'équipe. Une liste du système PTS-Ligue est suffisante.

1.4 Enregistrement des joueurs et entraîneurs

Volet tournoi (U9 à U12)

Le responsable de l'équipe doit se présenter au registrariat de **45 à 60 minutes** avant le premier match et fournir la liste PTS officielle (numéro de passeports et dates de naissance) de son équipe comprenant l'ensemble de tous les joueurs et entraîneurs (accompagnateurs). ***Tous les joueurs devront être présents et montrer leur carte d'assurance maladie, leur carte d'affiliation ou les cartes d'affiliation électroniques de la Fédération de Soccer du Québec au registrariat avant d'obtenir leur bracelet de couleur associée à sa catégorie. Les entraîneurs présents au banc doivent avoir en leur possession leur carte d'affiliation valide pour la présente saison.***

Après l'enregistrement, **aucune modification ne pourra être apportée à l'alignement de l'équipe.** Un joueur ne pourra prendre part au tournoi s'il n'a pas été vérifié par le registrariat et s'il n'a pas son bracelet.

Volet festival (U4 à U8)

Le responsable de l'équipe doit se présenter au registrariat de **30 à 45 minutes** avant le premier match de son équipe. Les joueurs n'ont pas à s'y présenter pour le volet festival. ***Les entraîneurs présents au banc doivent avoir en leur possession leur carte d'affiliation valide pour la présente saison.***

1.5 *Vérification des dates de naissances*

Les cartes d'assurances maladies ou les cartes d'affiliation de la Fédération de Soccer du Québec doivent être présentées au registrariat de 45 à 60 minutes avant le premier match de l'équipe. Une fois la vérification effectuée, le joueur recevra un bracelet correspondant à sa catégorie. Ils devront le conserver tout au long du tournoi. Un joueur sans bracelet ne pourra participer au tournoi. Dans le cas où un joueur perd son bracelet, il devra présenter à nouveau sa carte d'assurance maladie ou sa carte d'affiliation pour recevoir un nouveau bracelet.

1.6 *Nombre de matchs*

Lors du tournoi, pour les catégories U-09 et plus, au moins trois (3) matchs de préliminaires seront disputés et il y a possibilité de se rendre en demi-finales et finale. Pour les catégories U-04 à U-08, il y aura minimalement trois matchs pour chacune des équipes. Il est à noter qu'il n'y aura aucune demi-finale et finale dans les catégories U-04 à U-08. Si dans une catégorie donnée, il y a un nombre insuffisant d'équipes, le comité organisateur réglera les conflits au cas par cas.

1.7 *Autorité du coordonnateur*

Seul le coordonnateur détient le pouvoir de remettre un match ou de faire un changement à la version finale du calendrier en raison de la température ou pour toute autre raison importante. Il peut accepter ou refuser les demandes de changement de matchs.

1.8 *Modification au calendrier*

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier des matchs pour toute raison jugée valable. Les équipes seront informées le plus tôt possible.

1.9 *Changement de match*

Une demande pour changer un match doit être faite **trois (3) semaines** avant le tournoi. Toute demande doit parvenir au coordonnateur qui décidera si la raison est valable et si tel est le cas, il rendra sa décision sur ce changement.

1.10 *Reprise des matchs annulés*

Le comité organisateur tentera en priorité de reprendre tous les matchs de ronde préliminaire des catégories U-09 à U-12 prévus à l'horaire, par la suite, les demi-finales et finales seront reprises si cela est possible. Pour ce qui est du Festival, le comité essaiera de planifier au moins deux (2) matchs pour chacune des équipes participantes (U-04 à U-08).

Advenant le cas où plusieurs matchs seraient annulés et qu'il serait impossible pour le comité organisateur d'envisager de reprendre tous les matchs, les matchs de la ronde préliminaire seront transformés en séance de tirs au but selon les règlements de la FIFA. Toutefois, **seulement 3 tirs seront exécutés**, si une égalité survient, elle sera consignée comme un match nul. Le classement sera établi selon l'attribution des points établie dans le règlement commun de l'ARSQ 2016.

Dans le cas où les demi-finales ne peuvent se jouer ou sont interrompues, le gagnant de la médaille d'or sera l'équipe qui a terminé au 1^{er} rang de la ronde préliminaire, la médailles d'argent

va à l'équipe qui a terminé au 2^{ème} rang (classement général). En cas d'égalité, une séance de tirs au but selon les règlements de la FIFA. sera faite. Si la finale ne peut pas être jouée, le gagnant de la médaille d'or sera l'équipe qui a terminé au plus haut rang de la ronde préliminaire. La médaille d'argent ira à l'autre équipe qui s'était classée pour la finale de la catégorie.

1.11 Remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation

Suite à l'annulation de un ou plusieurs matchs, le comité organisateur ne peut rembourser les frais d'inscription totalement ou en partie pour une équipe qui n'a pu disputer tous ses matchs en raison de mauvaises conditions climatiques, de cas de forces majeures ou toute autre situation. Dès lors que l'équipe accepte de s'inscrire et paie les frais reliés à son inscription, ces frais deviennent non remboursables.

1.12 Trousse de premiers soins

Le Festival-Tournoi assure un service de premiers soins.

1.13 Responsabilité du comité organisateur

Le comité organisateur du tournoi n'est pas responsable des accidents, vols, et pertes pouvant survenir durant la compétition et impliquant les joueurs et accompagnateurs. Il n'est pas responsable des coûts des soins médicaux et du transport en ambulance des blessés.

1.14 Comité de discipline

Le comité de discipline est formé du coordonnateur (Geneviève Gosselin) et des personnes suivantes : Carl Maltais Béland, André Bilodeau, Alex Rioux et Gilles Trottier.